

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/02/2020

L'an 2020 et le 24 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline LAPORTE, Maire.

Présents : Mme LAPORTE Maryline, Maire, Mmes : BREGAINT Elisabeth, DELHALT Cécile, DENNEMONT Valérie, GUILLAUMES-DELCROIX Christine, MONCHAUX Marie-Paule, OLIVEIRA-FERREIRA Fernanda, MM : DELALANDE Thierry, MIEVILLE Patrice, THOMAS DE PANGE Melchior, VASSARDS Emmanuel

Absents : Absent(s) : Mme RAIGNEAU Rosa, MM : GALLI Gaëtan, LANGUEDOC Serge, RUSSO Jean-Claude

Excusés :

Secrétaire de séance M. VASSARDS Emmanuel

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité

OUVERTURE DE SEANCE

Le maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

ORDRE DU JOUR

2020_01 - Approbation de la modification du PLU et Annulation de la délibération 2019_41B du 18/12/2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2005 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération 2018_26 du conseil municipal du 20 septembre 2018 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2019_41B du 18/12/2019 approuvant la modification du PLU,

Vu la lettre en date du 27/01/2020 du contrôle de légalité de la Préfecture demandant le retrait de la délibération d'approbation de la modification du PLU,

Vu l'arrêté n° 2019_URB_032 du 01/08/2019 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique,

Entendu les observations, les conclusions et l'avis motivé du commissaire

enquêteur,

Considérant que les avis des Personnes Publiques Associées et les résultats de ladite enquête publique,

Justifient quelques modifications du PLU,

Considérant que les modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que la modification du PLU présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retirer la délibération 2019_41B du 18/12/2019,
- décide d'approuver la présente modification du PLU prenant en compte les remarques du contrôle de légalité.

2020_02 - SDESM - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés

Considérant que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie)* du 7 décembre 2010, et *la relative à l'énergie et au climat* du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu

Le code de la commande publique et son article L2313,

Le code de l'énergie,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

La délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

2020_03 - Demande de subvention à l'ETAT pour la restauration de la Statue de la Vierge à l'Enfant

Madame MONCHAUX informe les membres du Conseil de la possibilité de demander une subvention pour la restauration de la Statue de la Vierge à l'Enfant.

Le devis établi par un professionnel s'élève à 12080 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de restauration et décide de programmer l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'ETAT au taux de 20% pour un montant de 2416 €.

2020_04 - Demande de subvention au DEPARTEMENT pour la restauration de la Statue de la Vierge à l'Enfant

Madame MONCHAUX informe les membres du Conseil de la possibilité de demander une subvention au Conseil Départemental pour la restauration de la Statue de la Vierge à l'Enfant.

Le devis établi par un professionnel s'élève à 12080 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de restauration et décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents permettant la demande de cette subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Communiqué à tous les membres du Conseil Municipal.